

Luxembourg, le 6 décembre 2021

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Culture :

« La vieille église Saint-Laurent de Diekirch, classée monument national en date du 13 septembre 1978, est la propriété de la ville de Diekirch. Elle figure sans nul doute parmi les édifices les plus intéressants du pays. Ses fondements remontant à l'antiquité, elle se distingue par des témoins bâtis de l'époque romaine jusqu'au XXe siècle. Ses peintures murales ont été réalisées à partir du XIVe siècle.

A l'heure qu'il est, son intérieur se présente dans un aspect fort déplorable. En effet, des analyses effectuées par des experts en 2019 révèlent de multiples dégâts, dont de nombreuses fissures dans le crépi et les peintures (fresques). Des éléments de la voûte risquent de se détacher et sa statique se trouve dans un état critique.

Voilà pourquoi j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Culture :

- 1. Est-ce que les responsables du Service des Sites et Monuments sont au courant de la situation ?*
- 2. Quelles sont les mesures d'urgence prévues pour éviter la progression du délabrement, voire d'éventuels accidents ?*
- 3. Dans quelle mesure les autorités étatiques collaborent-elles avec le propriétaire afin de redresser la situation et de donner à ce monument classé un aspect digne de son importance historique, architecturale et artistique ?»*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'A. Bauler', with a stylized flourish at the end.

André BAULER
Député



Réponse de Madame la Ministre de la Culture à la question parlementaire n°5351 déposée en date du 6 décembre 2021 par Monsieur le Député André Bauler

L'église St. Laurent de Diekirch étant classée monument national par arrêté du 13 septembre 1978, un suivi est mené depuis par le Service des sites et monuments nationaux en ce qui concerne l'état de la conservation de l'église qui, à ce jour, n'est pas en situation de délabrement. En 2019 a eu lieu une intervention au niveau de la charpente, des voûtes et des peintures murales. Ces interventions ont été de surcroît subventionnées par le ministère de la Culture.

Ainsi, au niveau de la charpente, les abouts d'entrants des fermes sur le bas-côté sud ont été renforcés, suite à une étude statique. Les pierres de taille (pieds de gerbe, voussoirs, clés) ont été stabilisées. Au préalable, un sondage au niveau des clés de voûte et des arcs doubleaux a été mené. Des jauges numériques ont été placées sur les fissures pour surveiller l'ouverture. Les peintures murales ont été ponctuellement consolidées au niveau des interventions concernant les pierres de taille.

Le Service des sites et monuments nationaux a encouragé le propriétaire de l'église à faire dresser une analyse complète de l'église, concernant le bâti avec ses peintures murales et ses vitraux, mais aussi au niveau de son climat et de son mobilier dont l'orgue. D'ailleurs, une étude climatique a déjà été mise en place par la commune suite au conseil du Service des sites et monuments nationaux.

Luxembourg, le 22 décembre 2021.

La Ministre de la Culture

(s.) Sam Tanson